

## **Pully est une Cité de l'énergie**

**La Ville de Pully a obtenu la certification « Cité de l'énergie », le lundi 25 septembre à l'occasion de la Journée de l'énergie 2017 à Fribourg.**

Depuis 25 ans, la Ville de Pully mène une politique énergétique pragmatique au travers de nombreux projets. L'obtention du label « Cité de l'énergie » récompense l'engagement des autorités communales en faveur d'une politique énergétique active qui encourage l'efficacité énergétique, le recours aux énergies renouvelables, les initiatives en faveur de la protection du climat ainsi qu'une mobilité et une gestion des ressources durables.

Cette politique s'est traduite par des actions concrètes, dont nous citons quelques exemples ci-après:

En 1991, la Commune participe au projet Solar91 mis en place par la Confédération et dont le but est de promouvoir l'énergie solaire. Cette participation débouchera en novembre 1992 sur la production des premiers kWh électriques solaires de l'administration communale grâce à l'installation de 27m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques sur la toiture du bâtiment administratif de la Damataire.

Depuis 2002, une autre source d'énergie renouvelable locale, le bois des forêts pulliérannes, est utilisée pour alimenter au travers d'un chauffage à distance le complexe scolaire des Alpes ainsi que des immeubles d'habitations comptant 33 logements.

Lancé fin 2013, le projet MAREP (mesures accélérées de réduction de la consommation de l'éclairage public) a permis de réduire de plus de 20% la consommation annuelle de l'éclairage public et permet désormais à ce dernier d'être considéré comme exemplaire selon les classements de l'Agence Suisse pour l'Efficacité Énergétique (SAFE).

En mars 2015, les autorités communales adoptent le Concept énergétique de la Ville de Pully, formalisant ainsi la politique énergétique et climatique communale en définissant les objectifs à atteindre et les actions à réaliser pour contribuer à un développement énergétique durable du territoire communal.

Plusieurs interventions au Conseil communal ont, au fil des ans, appuyé les actions menées par la Municipalité dans le sens d'un développement durable. La motion de M. Richard Golay en 2012 demandait explicitement l'obtention du label "Cité de l'énergie". Aujourd'hui, l'obtention de ce label par la Ville de Pully est donc également la réponse formelle de la Municipalité à la motion de M. Golay.

Dans les années à venir, la Municipalité poursuivra la mise en œuvre progressive de son concept énergétique adopté en 2015, comme elle s'y est d'ailleurs engagée dans son programme de législature 2016-2021.

Pully, le 26 septembre 2017 - La Municipalité

**Renseignements complémentaires :**

Ville de Pully - Direction des travaux et des services industriels, Marc Zolliker, Conseiller municipal - Steve Bonjour, Délégué à l'énergie, 021 721 31 11 - [www.citedelenergie.ch](http://www.citedelenergie.ch)